



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE NICKEL SCREENING COMPOUND PLUS

### 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT NICKEL SCREENING COMPOUND PLUS  
NO DE PRODUIT : ENSCP05L  
UTILISATION Conformal coating for appliance protection  
DISTRIBUTEUR ELECTROLUBE. A division of HK  
WENTWORTH LTD  
KINGSBURY PARK, MIDLAND  
ROAD  
SWADLINCOTE  
DERBYSHIRE, DE11 0AN  
UNITED KINGDOM  
+44(0)1283 222 111  
+44(0)1283 550 177  
info@hkw.co.uk  
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE +44(0)1283 222 111 between 8.30 am - 5.00pm Mon - Fri

### 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Facilement inflammable.  
Irritant pour les yeux.  
Effet cancérogène suspecté. Preuves insuffisantes.  
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
CLASSIFICATION Carc 3;R40. Xi;R36. R43. F;R11. R66, R67.

### 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification
ACÉTATE DE N-BUTYLE	204-658-1	123-86-4	10-30%	R10 R66 R67
NICKEL	231-111-4	7440-02-0	10-30%	Carc3;R40 R43
ACÉTATE D'ÉTHYLE	205-500-4	141-78-6	10-30%	F;R11 Xi;R36 R66 R67
PROPANE-2-OL	200-661-7	67-63-0	1-5%	F;R11 Xi;R36 R67
MÉTHANOL	200-659-6	67-56-1	1-5%	F;R11 T;R23/24/25,R39/23/24/25

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

#### COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

### 4 PREMIERS SECOURS

#### INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

#### INGESTION

NE PAS FAIRE VOMIR ! Garder à l'air frais, au chaud et au repos, de préférence en position assise, confortable, le dos droit. Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin.

## NICKEL SCREENING COMPOUND PLUS

### CONTACT AVEC LA PEAU

Retirer la victime de la source de contamination. Rincer rapidement la peau contaminée avec du savon ou un détergent doux et de l'eau. Enlever rapidement les vêtements imbibés et les laver comme indiqué ci-dessus. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

### CONTACT AVEC LES YEUX

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

## 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### MOYENS D'EXTINCTION

Utiliser : Mousse résistante à l'alcool. Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc.

### PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

## 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### MÉTHODES DE NETTOYAGE

Porter un équipement de protection approprié. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

## 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

### PRÉCAUTIONS D'USAGE

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

### PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit sec et frais. Entreposer dans le récipient original.

### CRITÈRES DE STOCKAGE

Entreposage des liquides inflammables.

## 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	NORME	LT - ppm	LT - mg/m3	ST - ppm	ST - mg/m3
ACÉTATE DE N-BUTYLE	VLEP	150 ppm	710 mg/m3	200 ppm	940 mg/m3
ACÉTATE D'ÉTHYLE	VLEP	400 ppm	1400 mg/m3		
MÉTHANOL	VLEP	200 ppm	260 mg/m3	1000 ppm	1300 mg/m3
NICKEL	VLEP		1 mg/m3		
PROPANE-2-OL	VLEP			400 ppm	980 mg/m3

### DESCRIPTION DES INGRÉDIENTS

VLEP = Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle françaises

### ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



### MESURES D'INGÉNIEURIE

Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de vapeurs.

### PROTECTION RESPIRATOIRE

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP).

### PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

### PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

## NICKEL SCREENING COMPOUND PLUS

### AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

### MESURES D'HYGIÈNE

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Liquide		
DENSITÉ RELATIVE	0.90 @ 20 °c	POINT D'ÉCLAIR (°C)	-5 CF (Creuset fermé).

## 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### STABILITÉ

Stable aux températures normales.

### CONDITIONS À ÉVITER

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

## 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### INHALATION

Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Une forte concentration de vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire et provoquer des maux de tête, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

### INGESTION

Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements.

### CONTACT AVEC LA PEAU

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation.

### CONTACT AVEC LES YEUX

Irritant pour les yeux.

### AUTRES DANGERS POUR LA SANTÉ

Risque soupçonné de cancer.

Appellation	MÉTHANOL
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	9100 mg/kg (oral-rat)
CONCENTRATION TOXIQUE - CL	145000 ppm/4 h (inhalation rat)
Appellation	PROPANE-2-OL
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	5045 mg/kg (oral-rat)
DOSE TOXIQUE 2 - DL 50	3600 mg/kg (oral souris)
CONCENTRATION TOXIQUE - CL	47-73 mg/l/4 h (inhalation rat)
Appellation	ACÉTATE D'ÉTHYLE
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	5620 mg/kg (oral-rat)
DOSE TOXIQUE 2 - DL 50	18,000 mg/kg (oral lapin)
CONCENTRATION TOXIQUE - CL	1600 ppm/4 h (inhalation rat)
Appellation	ACÉTATE DE N-BUTYLE
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	14,100 mg/kg (oral-rat)

## 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### ÉCOTOXICITÉ

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

### NICKEL SCREENING COMPOUND PLUS

Appellation	MÉTHANOL
CL 50, 96 H, POISSON, mg/l	10800
CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l	24500
CI 50, 72 H, ALGUE, mg/l	8000

**Mobilité**

Ce produit est soluble dans l'eau.

**Potentiel de bio-accumulation**

Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.

Appellation	PROPANE-2-OL
CL 50, 96 H, POISSON, mg/l	9600
CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l	10000
Appellation	ACÉTATE D'ÉTHYLE
CL 50, 96 H, POISSON, mg/l	270
CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l	2306
Appellation	ACÉTATE DE N-BUTYLE
CL 50, 96 H, POISSON, mg/l	>96
CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l	72.8
CI 50, 72 H, ALGUE, mg/l	674

### 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**MÉTHODES D'ÉLIMINATION**

Éliminer les rejets et déchets conformément aux règlements municipaux.

### 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT	PAINT		
NO. UN ROUTE	1263	N°CLASSIFICATION ADR	3
CLASSIFICATION ADR	Classe 3 : Liquides inflammables.	GROUPE D'EMBALLAGE ADR	II
No. DE DANGER (ADR)	33	NO. D'ÉTIQUETTE ADR	3
CODE HAZCHEM	3YE	NO CEFIC TEC(R)	30GF1-I+II, 30GF1-sp
NO. CLASSE RID	3	GROUPE D'EMBALLAGE RID	II
NO. UN MER	1263	CLASSE IMDG	3
GROUPE D'EMBALLAGE IMDG	II	EMS	F-E, S-E
POLLUANT MARIN	Non.	NO. UN, AIR	1263
CLASSE AIR	3	GROUPE D'EMBALLAGE AÉRIEN	II

### 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

**ÉTIQUETAGE**



Nocif



Facilement inflammable

CONTIENT NICKEL

**PHRASES DE RISQUE**

R11	Facilement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R40	Effet cancérigène suspecté : preuves insuffisantes.

## NICKEL SCREENING COMPOUND PLUS

R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### CONSEILS DE PRUDENCE

S9	Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S25	Éviter le contact avec les yeux.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S51	Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

### DIRECTIVES EUROPÉENNES

Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE.

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE.

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE.

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

## 16 AUTRES INFORMATIONS

### COMMENTAIRES DE MISE À JOUR

Revised in accordance with CHIP3 and EU Directives 1999/45/EC and 2001/58/EC

### ÉMISE PAR

Helen O'Reilly

DATE DE RÉVISION                      AVRIL 2008

NO DE REV. /REEMPL. FDS            0

GÉNÉRÉE LE

NO. FDS                                    12621

### PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R39/23/24/25	Toxique : danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R40	Effet cancérigène suspecté : preuves insuffisantes.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.